

Restauration et préservation de cours d'eau et de zones humides en tête de bassin versant de l'Aumont

Les objectifs

L'Aumont est un sous-affluent du Lot de 6,6 km prenant sa source à près de 550 m d'altitude. Les objectifs sur ce territoire sont de soutenir les débits d'étiage, de préserver les zones humides, d'augmenter la biodiversité, d'améliorer la qualité de l'eau, de prévenir les inondations et de limiter les dégâts en aval.

Adaptation aux aléas :



Porteur du projet

Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian (SmCLm)
Projet réalisé à Almont-les-Junies (12)



Ecosystèmes concernés

Aquatique et humide

Type de SfN*

Préservation et restauration

Calendrier

- 2019 Premières études et concertation
- 2020 Appel à projets (AAP)
« Restauration des zones humides de tête de bassin versant »
- 2021 Réunions, conventions, marchés de travaux, dossiers réglementaires (DIG/DLE) et financiers
- 2022 Lancement des travaux
- 2023 Fin de la phase 1 des travaux
- 2024 Début de la phase 2 et de la gestion agricole durable

Budget

Coût complet tranche 1 : 113 328 € TTC

Financement :

- 80 % Région Occitanie et AEAG (AAP)
- 20 % Decazeville Communauté

Partenaires associés

Adasea d'Oc, CEN Occitanie, Propriétaires fonciers, Chambre d'agriculture de l'Aveyron, Commune d'Almont-les-Junies

Actions mises en œuvre

VOLET ETUDES

- **Diagnostic de l'état initial** des zones humides et du cours d'eau de l'Aumont, analyse de l'eau

VOLET GOUVERNANCE

- Maitrise d'ouvrage assurée par le SmCLm et maitrise d'œuvre réalisée en interne
- **Implication des propriétaires gestionnaires** dès le début du projet, **signature d'une convention** entre ceux-ci et le syndicat mixte, entretien des aménagements assuré par les propriétaires

VOLET ACTIONS

- **Restauration hydrologique et écologique d'une zone humide** (8 000 m² sur 2,1 ha) : réouverture par débroussaillage et gyrobroyage, réalimentation par création d'une encoche sur un petit écoulement pour rediriger l'eau dans la ZH, aménagement de micro-seuils (pieux et branches) pour favoriser la mise en charge de la ZH, restauration et création de mares, maintien de bordures boisées comme zones tampons
- **Préservation des zones humides pâturées et des berges du cours d'eau** par suppression des accès directs au ruisseau : installation de clôtures, aménagement de points d'abreuvement et de franchissement hors des zones humides
- **Plantation de 4,2 km haies « stratégiques pour l'eau »** (anti-ruissellement et anti-érosion), dans la continuité de la trame arborée existante

VOLET SENSIBILISATION

- **Visites du site avec mise en avant des SfN** : lors du « Crue'Tour », organisé dans le cadre de l'événement « CéLot'omne » dédié à la **sensibilisation des habitants et des élus à la prévention des inondations**, ainsi que lors de la Journée mondiale des zones humides, en partenariat avec l'Adasea d'Oc

Bilan de l'action

8 000 m²
de zone humide
réouverts

6
gestionnaires / propriétaires
mobilisés

2 km
de cours d'eau
protégés

Les berges, bien revégétalisées, sont en meilleur état (moins d'érosion de berge) et une amélioration de la qualité de l'eau est attendue lors des prochains suivis. De nouvelles espèces d'intérêt patrimonial sont apparues rapidement au niveau de la zone humide réouverte : le Leste vert, l'Agrion de mercure (odonates, libellules) et le Millepertuis des marais.

Difficultés rencontrées

- Des adaptations des systèmes d'abreuvement ont dû être opérés suite aux étiages sévères rencontrés post-travaux.
- Une adaptation en phase chantier des techniques de gestion des rémanents et de leur valorisation pour le paillage des haies a été nécessaire.
- La gestion agricole durable sur la zone humide restaurée n'a pas pu être mise en place dès la première année. Elle le sera après la seconde phase de travaux comprenant l'installation de parcs de pâturage, de clôtures mobiles et d'un pâturage ovin.

Facteurs Clés de Succès

- Le coût des travaux a été pris en charge à 100%.
- L'ensemble des agriculteurs a été réceptif aux propositions de restauration et aux opportunités associées : revalorisation d'une zone en déprise, protection des parcelles des pollutions, amélioration du bien-être des animaux.
- Un recours limité à des solutions « grises » a été décidé, uniquement lorsque cela s'est avéré nécessaire, dans le but de garantir la pérennité des actions de restauration et des usages agricoles : installation d'un réseau de 11 abreuvoirs gravitaires à niveaux constants et, pour permettre le passage des animaux, de 6 passages busés sur cours d'eau et d'une passerelle en bois.

Conseils à donner et écueils à éviter

- Bien identifier les différents enjeux et problématiques du territoire
- Être à l'écoute des personnes concernées afin de leur permettre de s'approprier le projet
- Anticiper un éventuel futur AAP en lançant les phases d'étude et de concertation le plus tôt possible
- Prendre en compte le fait que le temps d'animation par la maîtrise d'ouvrage est chronophage
- Être très précis dans le cahier des charges et se faire accompagner par une maîtrise d'œuvre et/ou une entreprise compétentes
- Prévoir la gestion agricole du site pour pérenniser les actions

Suivi du projet

- Inventaires MHEO (pédologie, flore, odonates, amphibiens) réalisés par l'Adasea d'Oc : avant (n-1, 2022) et après travaux (n+1, 2023 et n+3, 2025)
- Inventaire des invertébrés du sol réalisé par le CEN, avant travaux et à n+2 (2025)
- Suivi des paramètres bactériologique et physico-chimiques de l'eau, à l'aval des travaux, d'octobre 2022 à l'automne 2024 (12 prélèvements au total)

Perspectives

- En 2024 et 2025, seconde phase de travaux (dessouchage et gyrobroyage) puis mise en place d'une gestion durable avec un éleveur local (financements Fonds vert et AEAG)
- Poursuite de la plantation de haies et de la restauration de zones humides du secteur
- Reproduction de ces actions sur d'autres sites similaires et valorisation de ce site comme retour d'expérience

Vos ressources régionales :



Contact du porteur de projet

Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian
05 65 11 47 65 ; riviere@celelotmedian.com

Votre contact en Occitanie

Animation régionale ARTISAN
contact@arb-occitanie.fr